

Pas de services à deux vitesses

Le CRES appuie le règlement sur la contribution réduite des CPE

Trois-Rivières (LP) — Le Conseil régional d'économie sociale (CRES) de la Mauricie a fait savoir par voie de communiqué qu'il appuie avec enthousiasme l'entrée en vigueur du règlement sur la contribution réduite des centres de la petite enfance.

Le CRES estime qu'en limitant la contribution des parents à 7 \$ par jour, ce règlement assure à toutes les familles des services de garde équitables, peu importe la condition sociale. Il s'agit là, dit-on, d'un principe fondamental à l'économie sociale. Michel Angers, président de CRES Mauricie, ajoute qu'en adoptant un tel règlement, le gouvernement du Québec évite ainsi des services de garde à deux vitesses, où la qualité des services est basée sur la capacité de payer des parents. •